

Retirant les dispositions du Décret n° 85/844/MTERFPPS/DGFP/DG-CE.FC du 25 Mars 1985 portant intégration et nomination de Monsieur ANGA Pierre, Ex-Capitaine de l'Armée Populaire (APN) dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers-SAF-(Administration Générale).

-----

(/ I.S.A.D. 7

LE PREMIER MINISTRE,

-----

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 073/84 du 7-12-84 portant ratification de l'Ordonnance n° 049/84 du 28-8-84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/82 du 8-2-1982 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2007/FP du 21-6-1980 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 82/426 du 29-12-1982 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
- (/u le décret n° 85/844 du 25-5-1985 portant intégration et nomination de Monsieur ANGA Pierre Ex-Capitaine de l'Armée Populaire Nationale (APN) dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers-SAF-(Administration Générale) ;
- (/u le décret n° 62/180/IF du 9-5-1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/186/IF du 5-7-1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/187/FP du 5-7-1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/82 du 8-2-1982 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/188/IF du 5-7-1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-DE du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles ;
- (/u le décret n° 67-80/FP-DE du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/186/IF du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/858 du 8-8-84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 84/859 du 13-8-84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 84/860 du 20-8-84 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/280 du 5-3-85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- (/u le rectificatif n° 84/923 du 19-10-84 au décret n° 84/858 du 13-8-84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

D.G.D.



D.S.F.



(/u l'impossibilité pour l'intéressé d'exercer ses fonctions ;  
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er- Sont et demeurent retirées les dispositions du Décret n° 85/344/MEF/PPS/DGFP/DGCE du 25-3-85 portant intégration et nomination de Monsieur ANGE Pierre, né en 1944 à Enkougounou (Fort-Rousset), Ex-Capitaine de l'Armée Populaire Nationale (APN) de 3° échelon, indice 970; dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers-SAF-(Administration Générale) au grade d'Administrateur des SAF de 3° échelon, indice 1010.

ARTICLE 2- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JOMFC et communiqué partout où besoin sera ./-

BRADAVILLE, LE 11 AVRIL 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de  
l'Emploi, de la Refonte de la  
Fonction Publique et de la  
Prévoyance Sociale, en mission

Le Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales,

Professeur Christophe BOURAMOUÉ Ange Elouard POUINGUI .-

APPRELIATIONS :

- JOMFC. 1
- DGFP/DGCE. 3
- DGCE.BST. 2
- D.G.B. 2
- D.C.F. 1
- M.S.A.S. 2
- D.G.E.P. 2
- INTERESSE. 1
- DOSSIER. 3
- SGCM/BC. 2 ./-